

L'Assemblée Générale Ordinaire 2015 de l'ASPI aura lieu le

Mardi 8 décembre 2015 à partir de 14h00

au **Cercle National des Armées**
8 Place Saint-Augustin, 75008 Paris

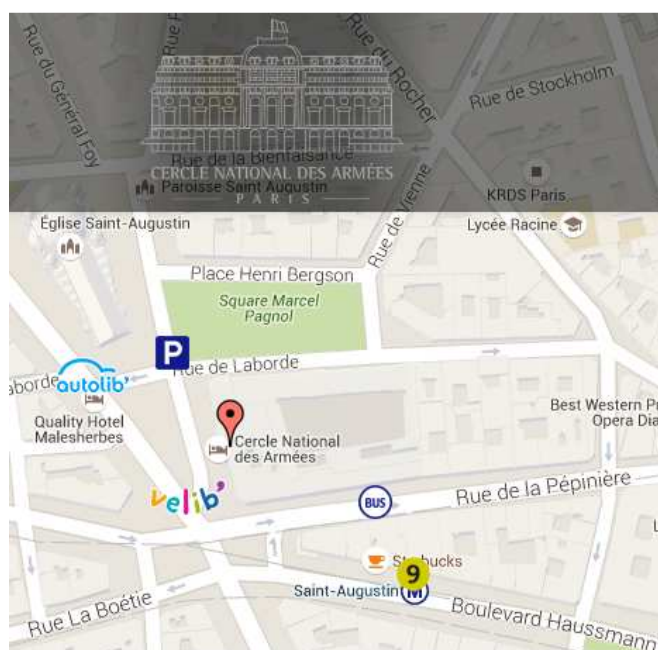
La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ordre du jour, le bulletin de vote et le pouvoir sont joints en annexe.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire auront lieu des élections pour renouveler une partie du Conseil d'Administration. Quatre sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration. Vous trouverez aussi en annexe un document de présentation des quatre candidats à cette élection.

Il est rappelé que, suite à la modification des statuts de l'ASPI adoptée en janvier 2012, les membres postulants peuvent prendre part au vote comme les membres actifs et les membres de soutien, à condition d'être à jour de leur cotisation.










L'Assemblée Générale sera suivie d'une Conférence sur le thème des **nouveaux métiers de la PI** à 15h30.

Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail à partir de 18h.



Pour vous rendre au Cercle National des Armées

Accès

 Parking	Parking Bergson Rue de Laborde, 75008 Paris (908 places - ouvert 24h/24)
 Metro & RER	 Station Saint-Augustin
	 Station Saint-Lazare
	 Station Auber
 Bus	94, 84, 32, 28, 80, 43
	5 place Saint-Augustin
	9 place Saint-Augustin

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2015 de l'ASPI aura lieu le

Mardi 8 décembre 2015 à partir de 14h00

au **Cercle National des Armées**
8 Place Saint-Augustin, 75008 Paris

Accès : - Métro : ligne 9, station Saint-Augustin, ligne 14, station Saint-Lazare
- RER : ligne A, station Auber
- Bus, lignes 91, 84, 32, 28, 80, 43
- Parking public Bergson, Rue de Laborde, 75008 Paris

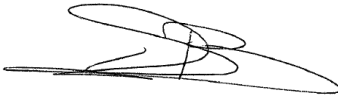
ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport moral
2. Lecture et approbation du rapport financier
3. Questions diverses
4. Vote concernant la cotisation pour l'année 2016
5. Résultats des élections

NOTA

- a) Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée Générale au moyen du pouvoir ci-joint dûment rempli, daté et signé et adressé à votre mandataire. Veuillez noter que, selon le règlement intérieur de l'ASPI, un même mandataire ne peut représenter plus de cinq personnes.
- b) Vous trouverez ci-joint une note explicitant les modalités du vote pour l'élection des membres du Conseil.
- c) Il est rappelé que les membres actifs, les membres postulants et les membres de soutien, non inscrits sur la liste instituée par l'Art. L.422-1 du CPI, peuvent voter.

Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail après la conférence, à partir de 18h.



Brigitte Carion-Taravella
Président

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre de réception des candidatures)

Solène LARGER

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris en 2005, puis du DU Brevet du CEIPI en 2008, Mandataire agréée près l'OEB depuis 2009, qualifiée auprès de l'INPI depuis 2011 et diplômée du DU Patent litigation in Europe du CEIPI en 2015.

Après avoir travaillé 5 années en cabinet, Solène a rejoint le groupe Valeo en 2011. Dans le cadre de la cession d'une activité du groupe Valeo au groupe japonais U-Shin, elle est devenue responsable du département de propriété intellectuelle d'un ensemble de filiales du groupe U-Shin.

Par ailleurs, depuis 2010, Solène est tutrice dans le cadre des formations dispensées par l'ASPI.

Son parcours professionnel lui a permis de voir les différentes facettes du métier en cabinet et en industrie et de développer une expertise dans la gestion de la cession d'un portefeuille de titres PI et de la mise en place d'un service de PI.

Son parcours l'a tout particulièrement sensibilisée à l'évolution de notre métier et à la nécessité de transmettre nos expériences et notre savoir.

Adhérente depuis 2011, elle désire maintenant être membre du Conseil de l'ASPI afin de partager son expérience et de contribuer au bon déroulement des activités de l'ASPI, dont les formations et les conférences, qui sont profitables à un grand nombre d'entre nous.

Karine BERTHIER

Ingénieur diplômée de l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris), Karine est également diplômée du CEIPI (mention Brevets et Marques), Mandataire agréée près l'OEB et inscrite sur la liste des personnes qualifiées auprès de l'INPI.

Karine a commencé sa carrière dans le domaine de la Propriété Industrielle au sein du service Brevets de Valeo, avant de rejoindre le groupe Thomson Multimedia, devenu depuis Technicolor, où elle encadrait un groupe d'ingénieurs brevets dans le domaine « Réseaux & Interactivité » tout en étant impliquée dans les programmes de Licensing de brevets de Thomson. Elle a ensuite rejoint le service Propriété Intellectuelle d'Areva en tant que responsable PI de la division Réacteurs. Depuis janvier 2015, Karine est directrice brevets chez Alcatel-Lucent et apporte un support aux équipes opérationnelles et juridiques sur les sujets PI.

Karine est membre du conseil d'administration de l'ASPI depuis 2012. Elle est également membre du jury de l'examen de qualification français de l'INPI depuis 2012.

Sa candidature est essentiellement motivée par le souhait de poursuivre les actions entreprises au sein de l'ASPI pour la défense des intérêts des professionnels de l'industrie et le rayonnement de l'association. Elle souhaite en particulier continuer à s'investir dans les échanges avec les pouvoirs publics et les associations amies dans le domaine de la PI pour faire entendre notre voix dans les évolutions juridiques envisagées tant au niveau national qu'international.

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre de réception des candidatures, suite)

Sylvie MARTIN

Membre de l'ASPI depuis 2001 et forte d'une expérience de 20 ans en Propriété Intellectuelle plus spécifiquement dédiée au droit des marques, Sylvie Martin possède une maîtrise de droit privé et est diplômée du CEIPI. Elle est inscrite sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle auprès de l'INPI (Marques, Dessins & Modèles).

Au poste de Directrice des Marques au sein de la Compagnie IBM France, Sylvie est responsable, depuis plus de 15 ans, de la protection et de la défense du portefeuille de marques d'IBM Corporation pour la géographie E/ME/A (Europe, Moyen Orient, Afrique).

Sylvie est membre du Conseil de l'ASPI depuis 3 ans et elle met son expérience au service de l'ASPI afin de permettre à l'Association de contribuer à la promotion de la PI et de rayonner non seulement en matière de brevet mais également en matière de marques.

A ce titre Sylvie s'est investie, depuis 2 ans, à représenter l'ASPI de façon active auprès de plusieurs associations et organismes spécialisés en marques, et plus particulièrement auprès de l'APRAM, de l'INPI et de l'OHMI. Ainsi, l'ASPI participe t'elle aux groupes de travail destinés à promouvoir une meilleure harmonisation en Europe, à moderniser les offices de PI nationaux et à faciliter l'utilisation des systèmes européens de protection des marques, dessins et modèles.

La candidature de Sylvie Martin est par conséquent naturellement tournée vers le besoin d'assurer la continuité du travail commencé par l'ASPI auprès des associations et des organismes officiels en matière de marques en France et en Europe.

Pierre GENDRAUD

Ingénieur diplômé de l'ESPCI (Ecole Supérieur de Physique et Chimie Industrielle de Paris) et Juriste titulaire d'une maîtrise en droit privé et en procédure judiciaire, Pierre GENDRAUD est également diplômé du CEIPI, inscrit sur la Liste des personnes qualifiées en Brevets d'Invention et Mandataire agréé auprès de l'Office Européen des Brevets.

Sa carrière en propriété industrielle a commencé comme ingénieur-brevet pendant dix (10) ans dans le Service brevets d'un groupe électronique néerlandais (Philips), puis comme juriste-contrat pendant dix (10) ans dans le Service propriété industrielle d'un groupe pétrolier français (Total). Il devient ensuite Chef du Service brevets d'une société française d'ingénierie nucléaire (Framatome), pendant cinq (5) ans, puis Directeur de la propriété industrielle d'un groupe français automobile (PSA Peugeot Citroën).

Il est également Expert judiciaire auprès des Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles et Expert agréé par la Cour de Cassation.

Enfin, il est ancien Président de l'ASPI, il est Président de la FEMIFI, Trésorier de l'AFPPI, membre de la Chambre de recours disciplinaire de l'EPI/OEB et ancien membre du Conseil Supérieur de la Propriété Industrielle (CSPI).

MODALITES DU VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI

Après avoir choisi au plus quatre candidats dans la liste du bulletin de vote, le vote peut s'effectuer de la manière suivante :

1 – VOTE PERSONNEL

En déposant personnellement l'enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne à votre arrivée à l'Assemblée Générale.

2 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Votre bulletin de vote doit être introduit dans l'enveloppe ci-jointe, fermée et ne portant aucune mention extérieure, cette enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe portant vos nom et prénom.

Cette enveloppe peut être :

- a) Envoyée au siège de l'ASPI, 34bis, Rue Vignon, 75009 PARIS,
AU PLUS TARD LE JEUDI 3 DECEMBRE 2015
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT CETTE PRATIQUE CAR ELLE SIMPLIFIERA LES
OPERATIONS DE POINTAGE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

- b) Remise par un tiers au bureau de vote avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

3 – VOTE PAR PROCURATION

Votre bulletin introduit dans l'enveloppe pourra être déposé par votre représentant muni de la formule de pouvoir ci-jointe.

POUVOIR

(À remplir en lettres capitales, signer et remettre à la personne de votre choix
si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale)

JE, SOUSSIGNE(E) (NOM, PRENOM)	
DONNE POUVOIR A (NOM, PRENOM)	Mme, M.

A L'EFFET DE ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI
LE MARDI 8 DECEMBRE 2015.

DATE	
SIGNATURE (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)	